

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE GRENOBLE

2 Place de Verdun
BP 1135

38022 Grenoble Cedex
Téléphone : 04.76.42.90.00
Télécopie : 04.76.51.89.44

Greffes ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00

Reçu le 19 JUL. 2019	N° 1295	Réponse : O
Exécution : Con	Visa :	
Pour info Grenoble, le 16/07/2019		
Pour info @ :		

E19000227 / 38

M. le maire
Saint- Ismier
Hôtel de Ville
38330 SAINT-ISMIER

Dossier n° : E19000227 / 38
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : La révision du règlement local de publicité de la commune de Saint-Ismier

M. le maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Gilles DU CHAFFAUT, administrateur général retraité, demeurant 4 place Bir Hakeim, GRENOBLE (38000) (tel : 06 86 05 37 68 ; portable : non renseigné) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
par délégation,

Responsable du pôle
Expertises - Aide Juridictionnelle
Commissaires Enquêteurs

Marie-Laure HIJOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

16/07/2019

N° E19000227 /38

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 02/07/2019, la lettre par laquelle M. le maire de la commune de Saint-Ismier demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

La révision du règlement local de publicité de la commune de Saint-Ismier ;

Vu le code de l'environnement

DECIDE

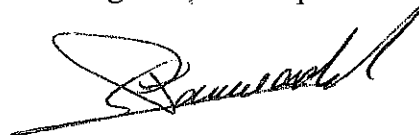
ARTICLE 1 : M. Gilles du Chaffaut est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le maire de la commune de Saint-Ismier et à M. Gilles du Chaffaut.

Fait à Grenoble, le 16/07/2019

Le Président,
Par délégation, le vice-président



T. Pfauwadel